



SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE PROVENCE

Adresse postale : M. Allain CASSIER 128 Chemin des Pins 13390 AURIOL

Siège : Laboratoire de Botanique - Faculté des Sciences Saint-Charles
3, Place Victor Hugo - 13331 MARSEILLE CEDEX III

Soc.Myc.Prov@free.fr

Pour devenir adhérent de notre association et bénéficier de tous ses services ...
Imprimez cette page, complétez la sans rien oublier et nous l'expédier sans omettre votre paiement

(1 fiche par personne)

Demande d'adhésion

Nom : Prénom :
Né(e) le :/...../..... à : Département :
Profession (*) :
* (Si retraité(e), spécifier celle de la vie active)
Adresse :
Code postal : Ville et pays :
Téléphone : Mail :
Site Internet :
Comment avez-vous connu la SMP ? :

M. / Mme / Melle soussigné(e) déclare vouloir adhérer à la Société Mycologique de Provence pour l'année 20....., reconnaît savoir que les renseignements portés sur cette fiche sont destinés au seul usage de l'association.

Le : 201...

Signature :

Conditions : fixées lors de l'Assemblée Générale du 18 janvier 2019, Le montant de la cotisation pour l'année 2020 (donc fixé un an à l'avance) est de :

- 25 Euros* pour une personne, comprenant l'adhésion et l'abonnement au Bulletin semestriel de la FAMM.
- 14 Euros* pour les conjoints et membres extérieurs déjà abonnés au Bulletin semestriel de la FAMM dans une autre Association**.
- 12 Euros* pour les étudiants de moins de 25 ans.
- 39 Euros* pour les couples : 25 Euros + 14 Euros d'adhésion simple pour le conjoint (1 seul abonnement au bulletin).

Si vous souhaitez recevoir les informations concernant les sorties, les réunions, et les divers problèmes relatifs à notre association, fournissez-nous des enveloppes autocollantes timbrées et à votre adresse. Elles devront être remises à M. CASSIER ou envoyées au Siège de la Société. Le stock doit être renouvelé chaque fois que l'enveloppe reçue porte la mention "dernière". Vous pouvez également recevoir ces informations par e mail, dans ce cas, communiquez votre adresse électronique à M. CASSIER. Vous pouvez aussi consulter notre site Internet : <http://championnews.fr>

* montant à régler par chèque à l'ordre de : SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE DE PROVENCE
et à adresser à la trésorière: SMP Mme Gisèle CASSIER 128 Chemin des Pins 13390 AURIOL.

**Précisez le nom de l'association adhérente à la FAMM :